



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017
AB Science S.A.
3, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 50 pages
Référence : LG-182-66



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société AB Science S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AB Science S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport établi en application de l'article L.823-16-III du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation :**Point clé de l'audit :**

Le développement des programmes de recherche engagés par le Groupe engendre des dépenses importantes et nécessite en conséquence des besoins de trésorerie.

Le groupe dispose au 31 décembre 2017 d'une trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 38.8 millions d'euros. Les passifs financiers non courants se montent à 20.4 millions d'euros. Les flux de trésorerie utilisés par l'activité se sont élevés à 22.9 millions d'euros au cours de l'exercice 2017 et 33.5 millions d'euros au cours de l'exercice 2016.

Comme indiqué dans la note « 5 – Gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la recherche scientifique en France.

Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Compte tenu du niveau de la trésorerie du groupe au 31 décembre 2017, de la consommation de trésorerie au cours des deux derniers exercices, de l'importance du jugement du Groupe dans l'établissement des prévisions de trésorerie et du caractère par nature incertain de ces prévisions, nous considérons l'évaluation par le Groupe de sa capacité à poursuivre son exploitation comme un point clé de l'audit.

Réponse apportée lors de notre audit

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- contrôler le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles dont le groupe dispose au 31 décembre 2017 ;
- recenser les financements disponibles y compris le cas échéant les aides et subventions à percevoir;
- prendre connaissance des modalités d'établissement des prévisions de flux de trésorerie à l'horizon douze mois préparées par la direction de la société et évaluer les hypothèses retenues pour la préparation de ces prévisions;

- apprécier le caractère approprié des informations données dans les notes 3 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation des charges liées aux études cliniques**Point clé de l'audit :**

Les études cliniques engagées par le groupe dans le cadre de son activité sont réalisées sur une multitude de sites en France et à l'international et font appel à des sous-traitants.

Comme indiqué dans la note 3.15 « Classement des charges courantes » de l'annexe aux comptes consolidés, les coûts sur les recherches en cours sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux à la date de clôture de l'exercice.

Nous avons considéré la comptabilisation des charges liées aux études cliniques sur la bonne période comptable comme un point clé de l'audit en raison de l'organisation du suivi financier de ces études.

Réponse apportée lors de notre audit

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure de lancement des études cliniques, des procédures d'autorisations des engagements de dépenses et du processus de suivi des coûts cliniques liés à chaque étude.

Nous avons également :

- demandé aux principaux fournisseurs de nous confirmer par écrit le montant dû au 31 décembre 2017, analysé les réponses obtenues et mis en place des procédures alternatives en l'absence de réponse;
- analysé les engagements en-cours à travers la revue des principales études cliniques et réalisé les travaux suivants:
 - o contrôle du calcul des charges à payer sur chaque étude ;
 - o appréciation de la cohérence de l'augmentation des engagements par rapport à l'avancement des études ;
 - o analyse de l'évolution des coûts par patient sur chaque étude testée ;
- apprécié le rattachement des dépenses engagées en fin d'exercice à la bonne période comptable en examinant les factures reçues au cours des premiers mois 2018.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AB Science S.A. par votre assemblée générale du 31 décembre 2009 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 2017 pour le cabinet Audit et Conseil Union.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit et Conseil Union dans la 1^{ère} année, dont respectivement huit et une années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport établi en application de l'article L.823-16-III du code de commerce

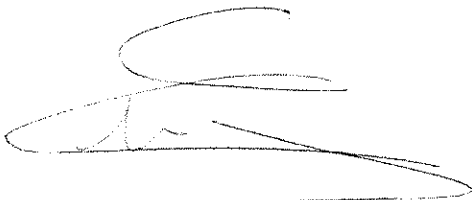
Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport établi en application de l'article L.823-16-III du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.Laurent Genin
Associé

Paris, le 30 avril 2018

Audit et Conseil Union

Jean-Marc Fleury
Associé

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017
ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES INTERNATIONALES

COMPTES CONSOLIDES IFRS AU 31 DECEMBRE 2017

Sommaire

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2017	4
ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017	5
TABEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	6
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017.....	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.....	8
1 Entité présentant les états financiers	8
2 Base de préparation	8
2.1 Remarques préliminaires	8
2.2 Déclaration de conformité et principes comptables	8
2.3 Base d'évaluation	8
2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation	8
2.5 Recours à des estimations et aux jugements	9
3 Principales méthodes comptables	9
3.1 Principes de consolidation	9
3.2 Monnaie étrangère	9
3.3 Instruments et passifs financiers	10
3.4 Capital	11
3.5 Immobilisations corporelles.....	11
3.6 Immobilisations incorporelles	11
3.7 Base d'évaluation des stocks	12
3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	12
3.9 Dépréciation	12
3.10 Avantages du personnel.....	13
3.11 Provisions	15
3.12 Chiffre d'affaires	15
3.13 Crédit Impôt Recherche.....	15
3.14 Autres aides publiques.....	15
3.15 Classement des charges courantes	15
3.16 Paiements au titre des contrats de locations.....	16
3.17 Produits et charges financiers	16
3.18 Impôt sur le résultat	16
3.19 Résultat par action	17
4 Détermination de la juste valeur	17
5 Gestion des risques financiers	17
6 Immobilisations incorporelles	18
7 Immobilisation corporelles	19
8 Stocks	20
9 Clients et comptes rattachés.....	20
10 Autres actifs courants et non courants	20
11 Actifs financiers courants et non courants.....	21
11.1. Détail des actifs financiers.....	21
11.2. Variation des actifs financiers	21
12 Trésorerie et équivalents trésorerie.....	21
13 Capital social	22
14 Provisions	24
15 Passifs financiers	25
15.1. Répartition courant / non courant	25
15.2. Avances conditionnées et remboursables	25
15.3. Autres passifs financiers	26
16 Autres passifs courants et non courants	26
17 Chiffre d'affaires	26
18 Subventions et financements publics.....	26
18.1. Subventions et financements conditionnés	27
18.2. Subventions d'exploitation	27
18.3. Crédit d'impôt recherche	27
19 Charges de personnel.....	27
19.1. Effectifs	27

19.2.	Charges de personnel.....	28
20	Paiements fondés sur des actions.....	28
20.1.	Plans d'options de souscription d'actions.....	29
20.2.	Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	32
20.3.	Plan des actions de préférence gratuites	36
21	Produits et charges financiers	38
22	Impôts sur les résultats	39
22.1.	Actifs et passifs d'impôts différés	39
22.2.	Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique	39
23	Résultats par action.....	40
23.1.	Résultat de base par action	40
23.2.	Résultat dilué par action	40
24	Parties liées.....	40
25	Honoraires des commissaires aux comptes	41
26	Engagements hors bilan.....	42
27	Evénements postérieurs à la clôture.....	43

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2017

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles		1 739	1 630
Immobilisations corporelles		171	214
Actifs financiers non courants	7	47	48
Autres actifs non courants	6	0	0
Impôts différés		0	0
Actifs non courants		1 957	1 892
Stocks	4	159	134
Créances clients	5	449	428
Actifs financiers courants	7	0	0
Autres actifs courants	6	9 246	15 776
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	38 789	19 780
Actifs courants		48 642	36 118
TOTAL DE L'ACTIF		50 600	38 010

Passif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital	9	410	386
Primes		193 284	151 537
Réserves de conversion		(55)	(84)
Autres réserves et résultats		(182 903)	(156 544)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		10 735	(4 705)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		10 735	(4 705)
Provisions non courantes	10	771	686
Passifs financiers non courants	11	20 381	21 689
Autres passifs non courants	12	0	0
Impôts différés		0	0
Passifs non courants		21 152	22 375
Provisions courantes	10	0	220
Dettes fournisseurs		15 483	16 629
Passifs financiers courants	11	5	8
Dettes d'impôt exigible		0	0
Autres passifs courants	12	3 224	3 483
Passifs courants		18 713	20 340
TOTAL DU PASSIF		50 600	38 010

ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(en millier d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires net	17	1 739	1 508
Autres produits opérationnels		0	0
Total des produits		1 739	1 508
Coût des ventes		(121)	(453)
Charges de commercialisation		(1 019)	(928)
Charges administratives		(2 269)	(2 477)
Charges de recherche et développement		(26 734)	(27 856)
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(28 404)	(30 207)
Produits financiers		1 336	3 084
Charges financières		(47)	(584)
Résultat financier		1 288	2 499
Charge d'impôt		(6)	11
Résultat net		(27 122)	(27 696)
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		37	(20)
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		29	(8)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt		66	(28)
Résultat global de la période		(27 056)	(27 724)
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(27 122)	(27 696)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(27 056)	(27 724)
Résultat net par action - en euros	23	(0,75)	(0,78)
Résultat net dilué par action - en euros	23	(0,75)	(0,78)

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	(27 122)	(27 696)
- Elimination des amortissements et provisions	338	981
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	125	202
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(1 313)	0
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	(35)
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 080	(4 701)
- Produits et charges d'intérêts	(4)	(2 271)
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(22 896)	(33 520)
- Impôts payés / reçus	0	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(22 896)	(33 520)
Acquisitions d'immobilisations	(503)	(524)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	6 000
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	8	(114)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(495)	5 362
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	42 371	32 393
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	0	0
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	0	(144)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	42 371	32 250
Incidence des variations de change	29	(8)
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Variation de trésorerie par les flux	19 008	4 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	19 780	15 696
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	38 789	19 780
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	19 008	4 084

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minorita ires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2017	386	151 537	(85)	(156 542)	(4 705)	0	(4 705)
Résultat net de la période				(27 122)	(27 122)		(27 122)
Autres éléments du résultat global			29	37	66		66
Résultat global de la période	0	0	29	(27 085)	(27 056)		(27 056)
Augmentation de capital	25	42 347			42 371		42 371
Paielements fondés en actions relatifs au personnel				125	125		125
Paielements fondés en actions - autre		(600)		600	0		0
Total des transactions avec les actionnaires	25	41 746	0	725	42 497		42 497
AU 31 DECEMBRE 2017	409	193 284	(55)	(182 903)	10 735	0	10 735

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minorita ires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2016	350	110 674	(77)	(128 205)	(17 259)	0	(17 259)
Résultat net de la période				(27 696)	(27 696)		(27 696)
Autres éléments du résultat global			(8)	(20)	(28)		(28)
Résultat global de la période	0	0	(8)	(27 717)	(27 724)		(27 724)
Augmentation de capital en numéraire	36	40 863			40 899		40 899
Options de conversion (nettes des impôts différés)				(822)	(822)		(822)
Paielements fondés en actions				202	202		202
Total des transactions avec les actionnaires	36	40 863	0	(620)	40 279		40 279
AU 31 DECEMBRE 2016	386	151 537	(85)	(156 542)	(4 705)	0	(4 705)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent la Société et sa filiale, détenue à 100%, située aux Etats-Unis et créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Remarques préliminaires

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre. Les comptes au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2018.

2.2 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2016, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 :

- Amendements à IAS 12 (2016) « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » ;
- Amendements à IAS 7 (2016) « Etats des flux de trésorerie ».

Ces amendements sont sans incidence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et qui seront applicables à compter du 1er janvier 2018, à savoir :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients
- IFRS 9 – Instruments financiers

Sur la base des premières analyses, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation IFRS 16 – contrats de location, applicable au 1^{er} janvier 2019.

2.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.5 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 22.1 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 3.10 – évaluation des paiements fondés sur des actions,
- Note 15.3 – évaluation de passifs financiers à la juste valeur

3 Principales méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

3.1 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.2 Monnaie étrangère

i. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

ii. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

3.3 Instruments et passifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs, sont classés suivant l'une des catégories suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance
- Prêts et créances
- Actifs disponibles à la vente
- Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés en actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Les prêts et créances accordés sont évalués selon la méthode du coût historique (coût amorti – taux d'intérêt effectif). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les autres passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier. Ils sont évalués en utilisant des modèles d'évaluation financières tels que Monte-Carlo et Black & Scholes.

Instruments financiers composés

Le Groupe AB Science n'a plus d'instruments financiers composés depuis décembre 2016.

3.4 Capital

Le capital est constitué de trois catégories d'actions au 31 décembre 2017 :

- Actions ordinaires (catégorie A)
- Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)
- Actions de préférence 2016 (catégorie C)

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|--|---------|
| ▪ installations et agencements | 3-5 ans |
| ▪ matériel industriel | 3 ans |
| ▪ mobilier et matériel de bureau et informatique | 3-5 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

3.6 Immobilisations incorporelles

i. Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le

développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue. Les coûts d'emprunts relatifs au développement d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, AB Science considère que les critères définis par IAS38 ne sont pas à ce jour réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

ii. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Brevets : 20 ans
- Logiciels : 1 an

3.7 Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré.

3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupe les disponibilités en banque et en caisse ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

3.9 Dépréciation

Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode

des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisé et (ii) de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Un avantage économique est disponible pour le groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou au règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et de performance sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

3.11 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

3.12 Chiffre d'affaires

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre des activités. Les produits provenant de la vente des produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

3.13 Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, en déduction des coûts de recherche et développement comptabilisés.

3.14 Autres aides publiques

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

3.15 Classement des charges courantes

Les coûts de commercialisation comprennent les coûts de fabrication, de distribution, de promotion et de vente des médicaments.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

I – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

II – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

Les coûts administratifs regroupent les fonctions de Direction Générale et Supports (finance, secrétariat général,...).

3.16 Paiements au titre des contrats de locations

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Le groupe AB Science ne dispose d'aucun contrat de location financement.

3.17 Produits et charges financiers

Le résultat financier net comprend les intérêts sur les placements, les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les profits et pertes de change et les effets d'actualisation et de désactualisation.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.18 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.19 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options sur actions attribuées aux membres du personnel).

4 Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

- (i) **Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts**
La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur dernier cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.
- (ii) **Clients et autres débiteurs**
La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (iii) **Passifs financiers non dérivés et passifs financiers évalués à la juste valeur**
Pour les passifs financiers non dérivés, la juste valeur qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
Pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la juste valeur est déterminée en utilisant des modèles d'évaluation financière (tels que Monte-Carlo et Black-Scholes)
- (iv) **Transactions dont le paiement est fondé sur des actions**
La juste valeur des options sur actions attribuées aux membres du personnel est évaluée selon la formule de Black-Scholes.
Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

5 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant

notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

6 Immobilisations incorporelles

L'évolution du poste Immobilisations incorporelles s'analyse comme suit au cours des exercices 2016 et 2017 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Valeur Brute	Amortissement & perte de valeur	Valeur nette
31-déc-15	3 211	(1 520)	1 691
Acquisitions / Dotation	455	(516)	(61)
Cessions/ Mises au rebut	(301)	301	0
31-déc-16	3 365	(1 735)	1 630
Acquisitions / Dotation	453	(343)	109
Cessions/ Mises au rebut	(78)	78	0
31-déc-17	3 740	(2 001)	1 739

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des brevets (1 677 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2017 et 1 574 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2016). Ces brevets ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation décrits en Note 3.6.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application des principes décrits en Note 3.9 ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

7 Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

(En Milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31-déc-15	479	144	298	925
Acquisitions / Dotation	35	4	30	69
Cessions/ Mises au rebut			0	0
Ecart de conversion				
31-déc-16	514	148	329	994
Acquisitions / Dotation	18	0	32	50
Cessions/ Mises au rebut			0	0
31-déc-17	532	148	361	1 044

Amortissements

(En Milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
Cumulés au 31 décembre 2015	(346)	(138)	(200)	(685)
Dotations	(45)	(4)	(47)	(95)
Reprises sur cessions/mises au rebut			0	0
Ecart de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2016	(391)	(142)	(247)	(781)
Dotations	(44)	(3)	(47)	(93)
Reprises sur cessions/mises au rebut			0	0
Ecart de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2017	(435)	(144)	(294)	(873)

Valeurs nettes

(En Milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31 décembre 2015	133	7	100	240
31 décembre 2016	123	7	84	214
31 décembre 2017	97	4	69	171

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle en date de première application des IFRS. Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

8 Stocks

Les stocks s'élèvent à 159 K€ au 31 décembre 2017 contre 134 K€ au 31 décembre 2016 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2017	31.12.2016
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	124	121
Stocks de produits finis	35	13
Total stocks	159	134

9 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Autres créances clients	449	428
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	449	428

10 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédits d'impôt recherche et CICE (1)	-	6 713	-	12 529
Créances de TVA	-	1 349	-	1 439
Subventions à recevoir (2)	-	0	-	0
Fournisseurs débiteurs	-	212	-	303
Autres créances (3)	-	73	-	324
Avances conditionnées à recevoir (4)	-	-	-	-
Charges Constatées d'avance	-	898	-	1 181
TOTAL	0	9 246	0	15 776

(1) Le montant du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2017 s'élève à 6 557 K€. Le crédit d'impôt recherche relatif à 2016, d'un montant de 6 875 K€ a été remboursé en octobre 2017.

En 2013, a été mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette mesure prévoit, en 2017, un crédit d'impôt de 7%, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction des charges du personnel pour un montant de 156 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

(2) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir, relatives à BPI France sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

(3) Les autres créances comprennent notamment des avoirs à recevoir des fournisseurs et des avances faites au personnel.

11 Actifs financiers courants et non courants

11.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Dépôts à terme	-	-	-	-
Autres	47	-	48	-
TOTAL	47	0	48	0

La valeur nette des actifs financiers courants est constituée principalement des dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, supérieure à 3 mois. Au 31 décembre 2017, aucun dépôt à terme a une échéance supérieure à trois mois.

11.2. Variation des actifs financiers

Au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros)	01.01.2017	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2017
Dépôts à terme	0	-	-	-	0
Autres	48	1	2	-	47
Actifs financiers	48	1	2	0	47

Au 31 décembre 2016 :

(En milliers d'euros)	01.01.2016	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2016
Dépôts à terme	6 007	-	(6 007)	-	0
Autres	43	6	-	-	48
Actifs financiers	6 050	6	(6 007)	0	48

12 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2017	01.01.2016
Disponibilités	9 779	5 692
Dépôts à terme	10 002	10 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	19 780	15 696
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	19 780	15 696

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Disponibilités	28 788	9 779
Dépôts à terme	10 001	10 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	38 789	19 780
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	38 789	19 780

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, inférieure ou égale à trois mois. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

13 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires (catégorie A)	dont Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)	dont Actions de préférence 2016 (catégorie C)	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2016	38 572 532	38 013 375	33 751	525 406	0,01	385 725,32
Correction augmentation capital suite conversion des obligations convertibles - décembre 2016				-525 406	0,01	-5 254,06
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et de BEA - janvier 2017	551 733	551 733			0,01	5 517,33
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - février 2017	700	700			0,01	7,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options et à l'apport d'un fond privé - mars 2017	985 306	985 306			0,01	9 853,06
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options, de BSPCE, et à l'apport d'un fond privé - avril 2017	1 438 851	1 438 851			0,01	14 388,51
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - mai 2017	400	400			0,01	4,00
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - juillet 2017	700	700			0,01	7,00
Augmentation de capital suite à l'attribution définitive d'actions de préférence gratuites - décembre 2017	180		180		0,01	1,80
Capital social au 31 décembre 2017	41 550 402	40 991 065	33 931	0	0,01	410 249,96

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

En janvier 2017, le capital a été augmenté de 5 517,33 euros, assortis d'une prime d'émission de 7 799 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 520 091 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015 et attribués par le Conseil d'Administration du 20 juillet 2015,
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (500 actions),
- ✓ 11 731 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (11 731 actions),

- ✓ 351 stocks option émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (351 actions),
- ✓ 7 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 février 2012 (7 000 actions),
- ✓ 11 340 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (11 340 actions),
- ✓ 720 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 et attribués par le Conseil d'Administration du 14 mai 2014 (720 actions).

En février 2017, le capital a été augmenté de 7 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 0,7 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (700 actions).

En mars 2017, le capital a été augmenté de 9 853,06 euros, assortis d'une prime d'émission de 14 545 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ à l'émission de 982 962 actions suite à l'apport d'un fonds privé,
- ✓ 1 stock-option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 000 actions),
- ✓ 144 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (144 actions),
- ✓ 1 200 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (1 200 actions).

En avril 2017, le capital a été augmenté de 14 388,51 euros, assortis d'une prime d'émission de 19 986 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 700 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (700 actions),
- ✓ 320 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (320 actions).
- ✓ à l'émission de 1 241 831 actions suite à l'apport d'un fonds privé,
- ✓ 82 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, dits «BCE2007B » émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (82 000 actions),
- ✓ 114 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, dits «BCE2007A » émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (114 000 actions).

En mai 2017, le capital a été augmenté de 4 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 400 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (400 actions).

En juillet 2017, le capital a été augmenté de 7 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 0,7 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (700 actions).

En décembre 2017, le capital a été augmenté de 1,8 euros à la suite de l'exercice de l'attribution définitive des actions de préférence gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2016 (180 actions).

Par ailleurs, le capital du Groupe AB Science, qui s'élève à 410 249,96 euros au 31 décembre 2017, tient compte du reclassement du montant de l'augmentation de capital liée à l'émission des actions de préférence en passifs financiers, comptabilisé à tort en capital social en 2016 (5 254,06 euros).

En outre, des BSA ont émis en décembre 2017 et souscrits en janvier 2018 par la société Quercegen dans le cadre d'un projet de collaboration visant à évaluer le développement clinique de la combinaison du masitinib avec les composés de la société Quercegen.

Ces BSA entrent dans le champ d'IFRS 2 et ont été valorisés à 600K€. Ce montant revêtant la nature de frais d'émission, il a été déduit du montant de la prime d'émission. L'incidence sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017 est nul.

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2017, le capital du groupe AB Science est composé de 41 024 996 actions dont 18 917 127 actions ont un droit de vote double.

14 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

	31.12.2017			31.12.2016		
(En milliers d'euros)	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		0	0		220	220
Provision pour avantages au personnel	771		771	686		686
TOTAL	771	0	771	686	220	906

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours des exercices 2016 et 2017 :

(En Milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour impôt	Provisions pour avantages au personnel	Total
31-déc-15	0	0	550	550
Dotations	69	151	116	336
Variation en OCI			20	20
Reprises utilisées				0
Reprises non utilisées				0
31-déc-16	69	151	686	906
Dotations			122	122
Variation en OCI			(37)	(37)
Reprises utilisées	(28)	(151)		(179)
Reprises non utilisées	(41)			(41)
31-déc-17	0	0	771	771

La provision pour litiges d'un montant global de 69 K€ au 31 décembre 2016 relative à un litige prudhommal né de la rupture d'un contrat de travail a été reprise au 31 décembre 2017 suite à la signature d'un accord transactionnel en août 2017 et au versement par AB Science d'une indemnité de 28 000 euros.

Au 31 décembre 2016, les provisions pour impôts étaient relatives à :

- une provision (30 K€) suite aux propositions de redressements et conforme à l'avis de mise en recouvrement notifié en août 2017 en matière de taxe sur les salaires pour les années 2013 à 2015. Au titre de cette proposition de redressement, une provision de 30 K€ avait été constituée. La société a accepté le redressement final de 30 K€ qui a été payé par imputation sur les demandes de remboursement de crédits de TVA. La provision de 30 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2017.
- une provision de 121 K€ en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2013, 2014 et 2015 en raison de l'exclusion par l'administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance. La société a accepté le redressement final de 121 K€ qui a été payé par imputation sur les demandes de remboursement de crédits de TVA. La provision de 121 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2017.

Provisions pour avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant, engagement calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 1,3% contre 1,5% en 2016.

15 Passifs financiers

15.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.16	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	9 331	0	9 331	0
Ligne de crédit/emprunt	0	0	0	0
Autres passifs financiers et instruments financiers	11 050	0	12 358	0
Intérêts courus à payer		5		8
Passifs financiers	20 381	5	21 689	8

15.2. Avances conditionnées et remboursables

Variation des avances conditionnées et avances remboursables

Au 31 décembre 2017

(En milliers d'euros)	31.12.16	Encaissements/ à recevoir	Remboursements /abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.17
Non courant	9 331					9 331
Courant	0					0

Au 31 décembre 2016

(En milliers d'euros)	31.12.15	Encaissements/ à recevoir	Remboursements /abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.16
Non courant	9 331					9 331
Courant	0					0

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide.

Echéancier des avances conditionnées et remboursables

Au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros)	31.12.17	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

Au 31 décembre 2016 :

(En milliers d'euros)	31.12.16	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

15.3. Autres passifs financiers

Les emprunts obligataires autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, souscrits et libérés début juin 2013, d'une valeur nominale de 12,3 millions d'euros, ont été transformés en décembre 2016 en actions de préférence (525 406 actions de préférence de catégorie C) et en différentes catégories de BSA. Ces actions de préférence et BSA revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier. Ils sont classés en niveau 3 car ils sont évalués en utilisant des modèles d'évaluation (méthode d'évaluation par procédure de Monte-Carlo pour les actions de préférence et méthode d'évaluation par utilisation de la formule de Black & Scholes pour les BSA) qui utilisent notamment des données de marché non observables (volatilité du cours de l'action de la société).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de ces instruments sont les suivantes :

- Le cours de l'action à la clôture
- Le taux d'intérêt sans risque (euribor pour les maturités inférieures à un an et euro swap pour les maturités supérieures à un an)
- La volatilité historique (base 60%) avec prise en compte d'un « smile » de volatilité pour l'évaluation des actions de préférence
- Dividendes (nuls)

Les hypothèses ayant la plus forte influence sur la valorisation de ces instruments sont la volatilité (une hausse de la volatilité entraînant une hausse de la valorisation) et l'évolution du cours de l'action à la clôture (une diminution de ce cours ayant un impact à la baisse sur la valorisation).

Au 31 décembre 2017, leur juste valeur est de 11 M€. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier s'élève à 1,3 M€.

16 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.17		31.12.16	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	2 398	-	2 494
Dettes fiscales	-	772	-	968
Autres dettes	-	54	-	21
TOTAL	-	3 224	-	3 483

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société, lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire, s'élève à 1 739 K€.

18 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

18.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 15 Passifs financiers.

18.2. Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- La Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions
- Ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes pour les montants indiqués dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31.12.17	31.12.16
Subventions	0	0

Ces subventions sont comptabilisées en déduction des dépenses de recherche et développement.

18.3. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

(En milliers d'euros)	31.12.17	31.12.16
Crédit d'Impôt Recherche 2017	6 557	
Crédit d'Impôt Recherche 2016		6 890
TOTAL	6 557	6 890

Depuis sa création, la Société a bénéficié du remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'impôt recherche (CIR) l'année de sa déclaration, c'est-à-dire l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultat. Ce remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche est dû, pour les exercices antérieurs à 2008, au statut de jeune entreprise innovante, et pour les exercices à compter de 2008, aux dispositions du plan de relance de l'économie initiée par le gouvernement en 2008.

19 Charges de personnel

19.1. Effectifs

Le Groupe emploie 111 personnes (dont 3 dans la filiale américaine) au 31 décembre 2017 contre 123 personnes au 31 décembre 2016.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	31.12.2017	31.12.2016
Département Commercial	7	7
Département Drug Discovery et clinique	94	106
Département Direction & Gestion	10	10
TOTAL	111	123

19.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	6 520	7 608
Charges sociales	2 634	3 050
Paielements en actions	125	202
Charges de personnel	9 280	10 861

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Charges de commercialisation	264	343
Charges administratives	855	1 020
Charges de recherche et développement	8 160	9 498
Charges de personnel	9 280	10 861

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

20 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements sur la base d'actions attribuées au personnel s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Plans de stock-options	23	34
Plans de BSPCE et BSA	19	19
Plan AGAP	83	149
Total	125	202

20.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

	PLANS										
	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E
Date d'octroi par le Conseil d'administration	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016
Date d'acquisition des droits	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020
Maturité du plan	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026
Nombre d'options attribuées	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	110 640
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Valorisation des plans

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	TOTAL
Valorisation initiale	0,8	57,7	32,0	0,5	69,2	0,8	33,5	2,0	25,5	3,6	28,1	
Charge comptable 2017						8,4	0,5	6,4	0,9	7	23,2	
Charge comptable 2016			1,0	0,1	11,5	0,2	8,4	0,5	6,4	0,9	4,8	33,7
Charge comptable 2015	0,1	9,7	8,0	0,1	17,3	0,2	8,4	0,5	4,4	0,2		48,9

Principales hypothèses	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6E
Valeur du sous-jacent*	6,44 €	6,44 €	12,25 €	10,44 €	10,44 €	18,77 €	11,96 €	8,84 €	15,80 €	12,09 €
Prix d'exercice*	7,14 €	7,14 €	12,25 €	10,18 €	10,18 €	16,89 €	11,96 €	10,03 €	15,80 €	13,01 €
Volatilité attendue	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	4	4	7	7	7	7	7	7	7	7
Turnover	30,3%	30,3%	10,0%	29,3%	29,3%	32,2%	32,3%	32,3%	33,7%	33,7%
Taux d'actualisation	1,4%	1,4%	1,3%	0,6%	0,6%	0,7%	0,5%	0,2%	-0,1%	0,0%
Juste valeur option*	1,67 €	1,67 €	4,77 €	3,97 €	3,97 €	7,70 €	4,42 €	2,86 €	5,65 €	4,07 €

* Intégrant division du nominal par 1000

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	513 469	482 143
Options attribuées	0	110 640
Options exercées	-33 909	-15 908
Options annulées	-23995	-63 406
Options expirées	-18,6	
Options en circulation à la clôture de l'exercice	455 546	513 469

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Plans antérieurs au 07/11/2002		
SO11A	0	0
SO11B	0	0
Plans postérieurs au 07/11/2002		
SO11C	0	0,00
SO22A	0	0
SO22B	0	0
SO22C	0	20
SO22D	30,30	31,8
SO33A	23,00	23
SO33B	35,00	35,00
SO33C	49,00	49
SO10A	116 000	116 000
SO10B	10,00	10
SO10C	1,00	3
SO4A	2 234	2 234
SO4B	1145	1145
SO4C	353	353
SO5A	24 243	35 974
SO5B	29 450	30 645
SO5C	0	7 000
SO4D	0	0
SO5D	59 998	74 946
SO5E	1 500	1 500
SO6A	66 120	70 675
SO6B	875	875
SO6C	50 110	54 490
SO6D	9 000	9 000
SO6E	94 370	108 460
TOTAL	455 546	513 469

20.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans en cours de validité à la clôture

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007									
	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013	
Nombre d'options attribuées	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1	
Conditions d'acquisition :										
<i>Conditions de performance</i>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Maturité du plan	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74	

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE2007A à BCE2010A

Tranche	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20%des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.

- vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçables au titre du point a) précédant)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçables au titre des points a) et b) précédant)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Ventes nettes, directes ou indirectes, du masitinib	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2017	31.12.2016
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 192 976	3 192 976
Options attribuées	0	0
Options exercées	-196	0
Options annulées	0	0
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 192 780	3 192 976

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2017	31.12.2016
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vistant après le 01/01/2007		
BCE2007A	1 077	1 191
BCE2007B	297	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 077 528	3 077 528
BCE2013	40 554	40 554
TOTAL	3 192 780	3 192 976

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>		BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale		900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable 2017											19,0	0,2	19,2
Charge comptable 2016											19,0	0,2	19,2
Charge comptable 2015											19,0	0,2	19,2
<i>Principales hypothèses</i>													
Valeur du sous-jacent		BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
		4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €	10,44 €	19,00 €	
Prix d'exercice		7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €	18,74 €	
Volatilité attendue		32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%	30,00%	
Durée de vie moyenne de l'option <i>(en années)</i>		3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5	5,5	
Turnover		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Taux d'actualisation moyen		4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%	0,5%	
Juste valeur moyenne d'une option		756,28	582,80	331,42	346,86	596,20	596,86	542,56	1 735,22	1,69	0,06	0,06	

Plans attribués aux dirigeants

La Société a attribué à son Président Directeur Général des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, dont le nombre et la valorisation au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 se présente comme suit :

	31.12.2017		31.12.2016	
	Nombre	Valorisation (€'000)	Nombre	Valorisation (€'000)
Plans antérieurs au 07/11/2002 ou vestant avant le 01/01/2007				
BCE2-2A				
BCE2-2B				
BCE2-2C				
TOTAL (A)				
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007				
BCE3A	-		-	
BCE3B	-		-	
BCE2007A	906		906	
BCE2007B	288		288	
BCE2008A	235		235	
BCE2008B	147		147	
BCE2008C	123		123	
TOTAL (B)	1 699		1 699	
BCE2010A	28 784		28 784	
BCE2012	1 902 792	11,6	1 902 792	11,6
BCE2013	25 580	0,2	25 580	0,2
TOTAL (A)+(B)	1 699		1 699	
TOTAL BCE 2010 A	28 784		28 784	
TOTAL BCE 2012	1 902 792	11,6	1 902 792	11,6
TOTAL BCE 2013	25 580	0,2	25 580	0,2
TOTAL GENERAL	1 958 855	11,7	1 958 855	11,7

20.3. Plan des actions de préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	AGAP B1 et B2 (1)	AGAP B3 (2)
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 décembre 2017	180	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1
Conditions d'acquisition :		
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (en euros)	0	0

(1) Chaque action de préférence pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'Administration, soit le 16 décembre 2016) puis de la Période de Conservation, période s'achevant le 31 décembre 2024 dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).
- (iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :
 - (a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 18.000 ;
 - (b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 28.199 ;
 - (c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 33.999.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

(2) Chaque action de préférence pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'Administration, soit le 28 décembre 2018) puis de la Période de Conservation, période s'achevant le 31 décembre 2024 dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre

d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).

(iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :

- (a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 21.997 ;
- (b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 35.683 ;
- (c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 41.549.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

Valorisation du plan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	AGAP B1 et B2	AGAP B3	Total
Valorisation initiale	744,5	207,6	952,1
Charge comptable 2017	82,7	0,2	83,0
Charge comptable 2016	148,9		148,9

21 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	18	44
Gains de change	1	89
Perte de change	(13)	(67)
Effet d'actualisation	0	0
Dépréciation créances financières	0	0
Intérêts des emprunts et dettes financières	0	(474)
Autres produits financiers	1 317	2 951
Autres charges financières	(34)	(43)
Total	1 288	2 499

Le résultat financier au 31 décembre 2017 est un gain de 1 288 K€ contre un gain de 2 499 K€ un an plus tôt.

Le gain de 1 288 K€ se décompose ainsi :

- ✓ Produits financiers : 1 336K€ relatifs principalement aux intérêts liés à la rémunération de la trésorerie (18 K€) et à la comptabilisation de la variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 des actions de préférence issues de la conversion des emprunts obligataires en décembre 2016 en autres produits financiers (1 313 K€)
- ✓ Charges financières : 47 K€, principalement liés aux effets de change.

22 Impôts sur les résultats

22.1. Actifs et passifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.17	Exercice clos le 31.12.16
Différences temporaires	308	464
Retraitement des immobilisations	-217	-225
Engagements de retraite	257	229
Pertes fiscales reportables en avant (société mère et filiale)	77 270	66 572
Impôt différé passif sur emprunt obligataire		0
Autres	-438	
TOTAL	77 181	67 040
Dont:		
Impôt différé passif	-654	-225
Impôt différé actif	77 835	67 265
Impôts différés nets actif/passif	77 181	67 040
Impôts différés non reconnus	-77 181	-67 040
Impôts différés comptabilisés	0	0

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève ainsi à 77 181 milliers d'euros au 31 décembre 2017 et à 67 040 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La Société génère des déficits fiscaux depuis plusieurs exercices et n'est donc pas soumise à l'impôt exigible. Selon la réglementation française en vigueur, les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

La Société ne comptabilise pas d'impôt différé actif pour les 2 raisons suivantes :

- La Société a commencé à commercialiser sa molécule en santé animale ; néanmoins s'agissant d'une activité nouvelle et de la création d'un nouveau marché (absence de comparables) et d'autre part compte tenu des montants d'investissement de recherche et développement importants envisagés pour l'avenir, la Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon cette activité permettra de résorber le déficit cumulé.
- La Société envisage de commercialiser sa molécule en santé humaine et dans une telle éventualité il est probable que le déficit fiscal pourra être résorbé. Néanmoins, la Société a pour règle de reconnaissance d'IDA de ne retenir des probabilités de succès que dès lors qu'elles sont suffisamment certaines, c'est-à-dire à compter de l'obtention des résultats des études de Phase 3.

22.2. Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.17	31.12.16
Résultat net	(27 122)	(27 696)
(Charge)/produit d'impôt	(6)	11
Résultat avant impôt	(27 116)	(27 707)
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	9 038	9 235
Crédits d'impôt non taxables	2 238	2 350
Non activation de déficits	(11 665)	(11 164)
Autres charges non déductibles et produits non taxables	(51)	(387)
Autres (dont différences de taux d'imposition)	434	(23)
(Charge)/produit d'impôt du Groupe	(6)	11
Taux effectif d'impôt	0,0%	0,0%

23 Résultats par action

23.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net (en milliers d'euros)	(27 122)	(27 696)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	35 986 495	35 650 042
Résultat par action	(0,75)	(0,78)

23.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BEA, SO, BSPCE ou AGAP) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions susceptibles d'être émises si l'ensemble des instruments financiers (hors l'exercice des 2 819 909 bons d'émission d'actions de prix d'exercice est inconnu à l'avance), s'élève à 17.577.980 titres (cf chapitre 9.6 du présent rapport)

24 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, décrits au paragraphe 8.4.2 du présent rapport.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy dispose de 332 000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1 617 614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier à l'exception des BSA accordés.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Avantages à court terme	261	333
Paielements fondés sur des actions	72	107
Total	333	440

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m2 à usage de bureau au 2ème étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8ème,
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 20.966 euros en 2017.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

Il n'existe pas d'autres transactions entre AB Science et ses dirigeants ou administrateurs impactant l'exercice 2017.

25 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se décomposent comme suit :

Honoraires de l'exercice 2017

	KPMG		Audit Conseil Union	
	Commissaire aux comptes	Réseau	Commissaire aux comptes	Réseau
	Montant	Montant	Montant	Montant
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel				
• AB Science	38 789	n/a	27 149	n/a
• Entités contrôlées				
<i>Sous-total A</i>	38 789	0	27 149	0
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires				
• AB Science	3 000		1 000	
• Entités contrôlées				
<i>Sous-total B</i>	3 000	0	1 000	0
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité				
• AB Science				
• Entités contrôlées				
<i>Sous-total C</i>	0	0	0	0
Services autres que la certification des comptes (1)				
<i>Sous-total D = B + C</i>	3 000		1 000	
TOTAL E = A + D	41 789	0	28 149	0
TOTAL	41 789		28 149	

26 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés :	40	40
Nantissement du fonds de commerce	0	0
Garantie donnée (1)	40	40
Engagements reçus :	935	935
BPI France :		
Subventions à recevoir (2)	70	70
Avances conditionnées à recevoir (2)	865	865

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPI France déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE (865 K€ d'avances conditionnées et 70 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

27 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes sont les suivants.

▪ Sclérose latérale amyotrophique

Le Comité du Médicament à Usage Humain (CHMP, Committee for Human Medicinal Products) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a adopté une opinion négative pour la demande d'autorisation de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique chez l'adulte.

Les raisons de cette opinion négative sont les suivantes:

- Le CHMP a estimé, sur la base d'une inspection des bonnes pratiques cliniques effectuée sur deux des principaux centres d'investigation clinique de l'étude, que la fiabilité des données n'était pas assez robuste pour soutenir un enregistrement.
- Le CHMP n'a pas reconnu la pertinence clinique de la distinction faite par AB Science entre les patients ayant une progression « normale » (représentant 85% des patients de l'étude) et pour lesquels une amélioration du critère principal - score ALSFRS – a été démontrée, et ceux ayant une progression « rapide » (représentant 15% des patients de l'étude).
- Le CHMP a considéré que l'analyse primaire du score ALSFRS pour les patients ayant arrêté prématurément l'étude, basée sur la méthode LOCF (last observation carried forward) pourrait introduire un biais dans l'analyse des résultats.

Afin de résoudre ces objections, AB Science va fournir des analyses complémentaires sur chacun de ces points dans le cadre d'une procédure de réexamen. Le réexamen du dossier conduira le CHMP à donner une seconde opinion en juillet 2018.

S'agissant d'une demande d'autorisation conditionnelle, une étude confirmatoire est nécessaire afin de confirmer les résultats de cette première étude pivot, même en cas de décision positive du CHMP. AB Science va initier en 2018 cette étude confirmatoire dans le traitement de la SLA. Les résultats de cette étude confirmatoire sont attendus début 2021.

▪ Recommandation de l'IDMC dans les formes progressives primaires et secondaires de la sclérose en plaques

Le Comité Indépendant de Revue des Données (IDMC) a recommandé la poursuite de l'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées, sans modifier la taille de l'échantillon de l'étude.

Conformément au protocole de l'étude, une analyse intérimaire était prévue une fois que 50% de la population de l'étude avait atteint une durée de traitement de 96 semaines. L'IDMC a calculé la puissance conditionnelle (probabilité prédictive de succès) de l'étude basé sur le critère d'évaluation principal afin de formuler sa recommandation sur la poursuite de l'étude et éventuellement la modification de l'échantillon de patients afin de réussir l'étude.

Sur la base du calcul de la puissance conditionnelle effectué sur l'échantillon de patients actuel, l'IDMC a recommandé la poursuite de l'étude sans modification de la taille de l'échantillon, ce qui signifie que, conformément au protocole de l'étude, la probabilité prédictive de succès de l'étude est supérieure à 80% avec l'échantillon de patient actuel.

Par ailleurs, l'IDMC n'a pas relevé de problème de tolérance pour le masitinib dans cette population de patients. Les résultats de l'analyse finale sont attendus au second trimestre 2019.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.